

ment le Gouvernement de voir à ce que la Commission du blé fonctionne cet automne et qu'elle achète du blé à n'importe quel prix, même s'il est au-dessous du prix fixé; ensuite, nous demandons que le prix soit fixé d'après le coût de production.

M. McDONALD (Souris): J'insiste auprès du ministère afin que, lorsqu'il fixe le prix du blé, l'on n'oublie pas le blé durum, car les cultivateurs du Manitoba et un bon nombre de cultivateurs de la Saskatchewan, je crois, s'inquiètent beaucoup du prix qu'ils touchent vraisemblablement de la vente du blé durum.

La façon dont le Gouvernement a agi au sujet du blé, au cours des deux dernières années ne me va pas du tout. Cependant, j'ai la conviction que la nouvelle annoncée par le ministre aujourd'hui, causera beaucoup de plaisir aux cultivateurs de l'Ouest. On a fait cette promesse auparavant, je le sais, mais je crois que celle d'aujourd'hui est plus formelle. Nous avons maintenant la certitude d'avoir une commission ainsi qu'un prix minimum et l'on rétablira le système des certificats de participation. Lorsque le Gouvernement fixera le prix, je le prie de ne pas se laisser effrayer; je désire que le prix fixé soit assez élevé. Le Gouvernement redoute que nous ayons cette année une récolte de 400 millions de boisseaux de blé; c'est la meilleure chose qui pourrait se produire pour le Canada si nous pouvions avoir une récolte de blé aussi considérable. Voilà qui serait de nature à résoudre le problème des chemins de fer et celui du chômage; il n'y aurait plus d'assistance à fournir, les affaires seraient bonnes, les recettes publiques augmenteraient et le Canada éprouverait bien moins d'ennuis qu'à l'heure actuelle pour effectuer ses opérations financières.

L'Ouest du Canada, j'en ai la conviction, serait prêt à faire l'offre suivante au reste du pays: si vous supprimez les droits douaniers, nous ne demanderons plus d'assistance ni de protéger le prix du blé. Que l'industrie se soutienne par elle-même et les cultivateurs canadiens feront de même. L'Ouest canadien, je le sais, est consentant et en mesure de faire cette offre. J'espère que le Gouvernement n'oublira pas les producteurs de blé durum du Manitoba et de la Saskatchewan.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le vieillard a maintenant repris haleine, et il entend bien en profiter. On me pardonnera si je m'interromps quelques instants pour ranger commodément mes munitions.

Les questions que nous avons discutées cet après-midi ne sont rien, comparées à ce que je désirerais apprendre au comité, si mes forces me permettent d'aller jusqu'au bout,

[M. Quelch.]

comme je suis bien déterminé à le faire. Je me suis muni de bretelles, ayant mis de côté ma ceinture pour la remplacer par un bouclier.

Il y a environ trois ans, je reçus de John Glossop, surintendant de l'ancien élévateur-terminus de l'Etat à Port-Arthur, une lettre dans laquelle il portait un grand nombre d'accusations sérieuses, et exprimait en même temps plusieurs idées utiles, au sujet de l'exploitation, avec le concours des frères McCabe, de l'élévateur-terminus qui avait été converti en un élévateur mi-public. Cette désignation a toujours été impropre, car il s'agit en l'occurrence d'un élévateur de mélange, ou de mélange partiel, pourrait-on dire, mais de mélange absolu à l'heure actuelle.

Glossop m'écrivit en février 1935. Rien ne servait d'ébruiter ces accusations à cette époque, pour la bonne raison que des élections étaient imminentes et qu'on n'eût abouti à rien. On aurait vu là une manœuvre électorale. En outre, j'ignorais alors si les accusations étaient fondées, et je ne connaissais guère Glossop, qui avait toutefois trente ans d'expérience dans l'exploitation d'élévateurs-terminus, et qui se trouvait depuis seize ans à l'élévateur de l'Etat. Cet homme était donc un employé du gouvernement, et le fait qu'il avait occupé ce poste si longtemps donnait de l'importance à sa déclaration. Il la fit de son propre chef après s'être mis en communication avec M. Coote au sujet de cette même question. M. Coote ne pouvait trouver moyen de se servir du renseignement, et cette commission des grains a été nommée avant que j'eusse eu l'occasion de m'en servir. Quand la commission commença à siéger, je remis les accusations de M. Glossop entre les mains de M. Ralston, avocat de la commission.

Tout ce que je vais dire maintenant, du moins la plus grande partie, a été communiqué à plusieurs membres du Gouvernement, y compris le premier ministre, le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances, ainsi qu'un autre ministre me qui ne faisait pas partie de ce sous-comité des grains et que je tiens en très grande estime, à qui j'ai parlé dans l'intimité, comme doivent le faire entre eux des membres du Conseil privé. J'ai communiqué le même manuscrit, les mêmes documents sur l'administration de la loi des grains par le président actuel de la Commission des grains, à ce ministre dont je me crois, en honneur, tenu de ne pas dévoiler le nom. Je voulais en effet m'assurer que ces renseignements parviendraient à tout le cabinet et non pas seulement à ceux à qui j'avais envoyé cette documentation. Etant donné les renseignements que je leur avais communiqués et la connaissance qu'ils avaient de